Collège Olivier De Serres

Foyer Socio Educatif

ODS Web Tv

Qu'est ce que le F. S. E. ?

Le Foyer est une association de loi 1901 qui se trouve au sein du collège et, est encadré par des adultes:

- ➢ Il favorise et finance des activités extra-scolaires (sorties, webtv, jeux de société, billards, babyfoot, danse, foot, Djigui training, ODS excape Game…)
- ➢ Il met à disposition une salle de jeux qui sera ouverte 4 jours par semaine sur le temps du midi

Qui peut adhérer au Foyer ?

Parc Astérix PARIS

L'adhésion est ouverte à tous les élèves du collège. Elle est facultative mais nécessaire pour accéder à la salle de jeux et aux activités proposées.

La cotisation

La cotisation est annuelle. Elle peut se faire soit en espèces, soit par chèque bancaire.

Le montant pour cette année est de **7 euros** par enfant

L'inscription ne sera définitive qu'après avoir complété le bulletin d'adhésion et payé la cotisation. Tout adhérant s'engage à respecter le règlement intérieur du collège.

Bulletin d'adhésion :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur …… responsable légal de l'élève ……. (Nom et Prénom) inscrit(e) en classe de …… souhaite adhérer au FSE.

Je règle …….. euros en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre du FSE du collège Olivier de Serres. Signature du représentant légal